

# Conseil municipal du 27 février 2015

## 1. ATTRIBUTION DE L'IAT (INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ)

Mme le maire explique que les personnels de la fonction publique sont rémunérés sur un indice et qu'il est possible pour compléter la rémunération d'attribuer au personnel un régime indemnitaire.

Mme le maire propose donc au conseil municipal d'attribuer l'IAT au personnel titulaire et stagiaire selon les conditions indiquées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002*) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	
Administrative	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Rédacteur	
	Rédacteurs principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Technique	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Agent de maîtrise	
	Agent de maîtrise principal	
Animation	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Animateur	
	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

## 2. CRÉATION D'EMPLOIS D'AVENIR

Mme le maire rappelle qu'il est nécessaire de pallier au remplacement de Joseph RAT, décédé depuis le mois de décembre. Pour ce poste, deux possibilités s'offrent à la commune, soit embaucher un jeune en emploi d'avenir qui pourra se former tout au long de la durée de ce contrat ou bien bénéficier de la mise à disposition d'un employé de la mairie de Sévelinges.

La solution retenue est la création d'un emploi d'avenir qui semble plus simple à réaliser, d'autant qu'un jeune s'est manifesté à plusieurs reprises auprès de Mme le maire pour obtenir ce poste. Il semble très motivé et porteur d'idées nouvelles pour notre commune. Romain BIER est titulaire d'un baccalauréat professionnel dans les espaces verts (obtenu au Lycée Chervé). Une dérogation a été acceptée pour l'obtention d'un emploi d'avenir. Les postes affectés aux services techniques seront répartis comme suit :

- Jean-Paul Déchelette : entretien des bâtiments communaux et voirie

- Romain BIER : espaces verts et entretien du bourg

Cependant, ces deux employés seront amenés à travailler en équipe dans des missions particulières nécessitant de l'entraide.

D'autre part, Pauline TRY, actuellement en CDD à l'accueil périscolaire, n'avait pu être recrutée en emploi d'avenir car titulaire du baccauréat. Depuis quelques temps, il est possible de demander des dérogations.

Si Pauline TRY peut bénéficier d'une dérogation, la commune pourra lui proposer un contrat en emploi d'avenir pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois à temps complet lui permettant de suivre un parcours de formation (le Certificat de Qualification Professionnelle en accueil périscolaire). Cette formation lui permettrait d'obtenir 2 modules du BPJEPS, diplôme qu'elle souhaite obtenir dans les années à venir.

Une demande de dérogation a été transmise à la mission locale, une réponse devrait être donnée rapidement.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- décide la création de 2 postes en emploi d'avenir :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdo. :
Accueil périscolaire	35h00
Services techniques	35h00

- autorise par conséquent, Mme le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en emplois d'avenir.
- dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

### **3. MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LA BIBLIOTHEQUE**

Mme le maire rappelle les aménagements envisagés dans le cadre d'une extension du service de la bibliothèque aux usagers.

L'informatisation devra permettre de doter la bibliothèque d'un poste dédié à la consultation à Internet et aux services du site de la Médiathèque départementale (consultation du catalogue, réservations en ligne).

Cette dotation est conditionnée à l'engagement de la commune à disposer d'une ligne internet Haut débit dans le local de la bibliothèque et à assurer la maintenance du poste.

A l'issue de cette mise à disposition pour une durée de quatre ans, le matériel informatique concerné deviendra propriété de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la maire :**

- A signer une convention spécifique de mise à disposition de matériels informatiques par le Conseil Général de la Loire,
- A prendre toutes dispositions pour la mise en place d'une ligne Internet Haut débit

### **4. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION**

Monsieur Olivier ARTHAUD donne lecture des Comptes administratifs 2014 qui s'établissent comme suit :

#### **👉 BUDGET COMMUNAL**

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 412 989,82 €

Recettes : 477 151,96 €

Excédent de clôture 2013 : 26 041,16 €

##### **Section d'Investissement**

Dépenses : 153 450,76 € - RAR = 49 732,05 €

Solde d'exécution 2013 : 75 261,71 €

Recettes : 190 448,83 € - RAR = 27 795 €

#### **👉 BUDGET ASSAINISEMENT**

##### **Section d'exploitation**

Dépenses : 27 899,62 €

Recettes : 41 840,91 €

##### **Section d'Investissement**

Dépenses : 32 069,64 €

Déficit d'exécution 2013: - 4 581,94 €

Recettes : 22 475,24 €

Hors de la présence de Mme DUGELET, Maire, et sous la présidence de M. Marcel FERAILLE, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les Comptes Administratifs de l'année 2014 comme indiqué ci-dessus.

Approbation des comptes de gestion :

Puis, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **5. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Mme le maire informe que le budget primitif sera voté au prochain conseil et qu'il est donc important d'ouvrir un débat d'orientation budgétaire, notamment pour fixer une priorité sur les investissements à prévoir pour 2015.

Les principaux investissements retenus sont les suivants :

- Acquisition d'un camion d'occasion pour un montant d'environ 10 000 à 15 000 €
- Programme voirie pour environ 55 000€. Mme le maire tient à préciser qu'au vu des baisses conséquentes de dotations de l'état, c'est la dernière année qu'une part aussi importante de voirie sera prévue au budget.
- Acquisition d'un défibrillateur
- Équipement de la cuisine de la salle ERA
- Installation de nouveaux extincteurs aux normes
- Acquisition de tables de pique nique
- Acquisition de cages de foot
- Acquisition de mobilier pour la mairie

Nahtalie DESCOURS souhaite lancer la numérotation des maisons afin de faciliter le travail des services de secours et des livreurs. Un appel est lancé aux conseillers qui souhaitent effectuer ce travail.

## **6. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

- ✚ Les aînés du Pays de Charlieu Belmont proposent d'organiser une marche sur notre territoire. Une réponse positive leur a été donnée.

La commission communication s'est penchée sur la dénomination des salles communales de la Gresle. Après débat, le conseil a décidé d'attribuer les noms suivants :

- La salle de la cantine devient « La salle de la Volière »
- L'ancienne bibliothèque devient « la salle de réunion »
- La salle des sociétés devient « La salle des associations »
- La salle ERA devient « L'espace d'animation »
- La salle des sports devient « L'espace sports »

Une signalétique sera mise en place dans le village.

Le Conseil général de la Loire propose chaque année une programmation culturelle. Un spectacle pour enfants a été choisi « Les mangeurs d'avion ». Il aura lieu à la Salle Rullière le samedi 10 octobre 2015 à 16h30. Le coût restant à la charge de la commune pour le spectacle est de 180€.

Mme le maire fait part des divers remerciements et félicitations qu'elle a reçus pour la parution du bulletin municipal 2014.

Mme DESCOURS informe que la bibliothèque va probablement modifier ses horaires pour ouvrir le samedi matin. Depuis peu, il est possible de s'inscrire en bibliothèque pour obtenir un accès à un espace numérique qui permet de visualiser de nombreux magazines et CD en ligne. Il suffit de s'inscrire, il est rappelé que l'inscription à la bibliothèque est entièrement gratuite.

- ✚ Marcel FERAILLE informe que la réunion publique concernant la Redevance Générale Incitative est reportée au 3 avril 2015 à 19h00. L'information appropriée sera mise en place par voie d'affichage et sur le site internet.

## 7. DIVERS

- ✚ Mme le maire informe que de financements sont possible pour la réalisation d'assainissement individuel. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, une installation doit être déjà existante et classée non acceptable par les services du SPANC. Cette aide de financement est attribuée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% de la dépense dans la limite de 8000€. Pour plus d'information, il faut se renseigner auprès de Nicolas MATRAY à la communauté de communes.
- ✚ Pierre NOYEL, adjoint à la voirie, fait état des difficultés rencontrées lors des périodes de neige avec la formation de nombreuses congères sur la commune. Il rappelle qu'il est très difficile d'éliminer les congères, car elles réapparaissent peu de temps après avoir été enlevées. Dans le but de réduire la consommation de sel et pour ne pas endommager les chemins goudronnés, la commune souhaite saler les chemins de moins en moins, c'est pourquoi des tas de gravillons ont été déposés sur le bord de la route aux endroits dangereux (descentes ou virage par exemple) pour que chaque habitant puisse l'épandre sur la route en cas de besoin. Des petits panneaux d'information seront déposés à ces endroits pour les indiquer. Mme le maire souligne qu'il est important que nous changions les habitudes.
- ✚ Mme le maire fait part de plusieurs courriers de réclamation d'habitants : M. et Mme FORON font part d'un problème d'entretien de leur chemin qui est un chemin rural non goudronné situé au Chapey. M et Mme FONTENILLE sollicitent le goudronnage de leur chemin situé à La Belle. Monsieur BARNAY souhaite la réouverture d'un chemin rural aujourd'hui fermé car non utilisé. La commission voirie ira voir ces chemins et décidera de la suite à donner.
- ✚ Mme le maire informe que des travaux vont être entrepris sur la route départementale entre La Gresle et Montagny va être goudronnée. Le Conseil général informe les riverains qu'aucuns travaux ne pourront être entrepris sur la route pendant une durée de 5 ans. Tous les travaux à réaliser sur la chaussée doivent être envisagés avant les travaux de goudronnage.

Fin de séance à 23h15. Prochaine séance **le vendredi 27 mars 2015 à 20h30.**